

Les marchés de rue à Pétion-Ville : mauvaise gestion ou incivisme ?

Jeanine Liautaud Millet

Résumé : À première vue, les marchés de rue semblent constituer une réponse à l'insuffisance ou à l'absence d'équipements de services dans un contexte d'urbanisation croissante, de multiplication des quartiers précaires et d'appauvrissement de la population. Certains y voient une forme de chômage déguisé dans une ville sans emplois. Il n'en reste pas moins vrai qu'une « ville c'est une entité à nourrir¹ » et qu'elle doit être pensée aussi comme un espace de vie, où « la relation avec la nourriture est immanente² ». Pétion-Ville fait face à une extension grandissante et anarchique des marchés de rue pendant que les réponses apportées par les autorités locales se révèlent inefficaces. Face à cette situation, le Comité d'Union et de Support aux Municipalités (CUSM) recommande une gestion du phénomène centrée sur une responsabilité plus grande tant du côté des décideurs que du côté des citoyens. L'expérience pilote d'un marché de rue modèle apporte beaucoup d'enseignements à cet égard.



Rezime : Lè nou fenk gade nou ta di, mache ki nan lari yo ta sanble solisyon devan mank osnon absans ekipman sèvis nan yon moman kote fenomèn devlopman vil yo ap vale teren. Katye fragil yo, an menm tan ak kantite moun pòv yo ap ogmante. Gen moun ki wè sa tankou yon fenomèn chomaj nan yon vil ki pa gen dyòb. Wi se vre, yon vil « se yon espas ki mande swen » epi fòk yo panse a li tankou yon espas kote relasyon ak manje se yon bagay pèsòn pa ka rate. Petyonvil ap konfronte yon ogmantasyon rapid e an dezòd mache ki nan lari yo pandan ke solisyon otorite yo pote yo pa bay rezilta yo swete yo. Devan sityasyon sa a, (Komite Inyon ak Sipò pou Minisipalite yo) (CUSM an franse) rekòmande yon jesyon fenomèn sa a ki ap chita sou responsablite wopòte ni bò kote sitwayen yo ni bò kote moun ki ap pran desizyon yo. Eksperyans ki fèt nan yon mache lari kòm modèl pèmèt anpil aprantisaj fèt nan sans sa a.

1. LES MARCHÉS DE RUE

Les marchés de rue ne sont pas des phénomènes propres à Haïti et encore moins aux pays du Sud, où ils existent depuis des siècles sous différentes formes : *tianguis* au Mexique, *mercadillo* ou *zoco* en Espagne, ou *souk*³ dans les pays arabes, pour ne citer que ceux-là. Ce sont tous des marchés éphémères qui se tiennent traditionnellement en plein air, dans les rues ou sur les places publiques, à des jours fixes, offrant toutes sortes de produits de première nécessité (aliments, bétail, artisanat utilitaire, tissus et vêtements), auxquels s'ajoutent maintenant de la quincaillerie, de l'électroménager et d'autres produits. Ces marchés « ambulants⁴ » ne doivent pas être confondus avec les marchés informels qui s'implantent « illégalement » dans les rues et certains quartiers. Ces dernières formes de marchés de rue prennent de plus en plus de place dans le paysage haïtien et fonctionnent de manière quasi permanente dans les villes, particulièrement.

Le phénomène s'est amplifié à Port-au-Prince⁵, qui assiste à l'extension grandissante de ces marchés de rue dans son centre-ville comme dans sa conurbation, malgré leur mise à

l'index par les pouvoirs publics et par une partie même de la population citadine. Ralentisseurs de circulation et de trafic urbain, grands producteurs de déchets, sources de conflits avec les riverains, responsables de la dégradation des trames urbaines, les expressions ne manquent pas pour qualifier ces marchés « anarchiques ». Leur déplacement et leur refoulement vers des lieux plus éloignés du centre-ville, moins « attractifs », ont été les solutions préférées jusqu'à présent par les autorités municipales et gouvernementales, mais les résultats obtenus sont plutôt faibles. Par manque de suivi, les marchands de rue reviennent toujours à la charge et retournent invariablement à leurs lieux d'implantation. Il s'ensuit l'occupation grandissante des rues commerciales traditionnelles et la conversion lente, mais certaine des centres urbains de toute la région métropolitaine (Port-au-Prince, Croix des Bouquets, Pétion-Ville, Delmas, etc.) en villes-marchés. La problématique est d'autant plus complexe qu'elle suscite des émotions, même chez les analystes, et prend parfois une dimension d'opposition entre classes sociales.

Depuis les années 1950, le mouvement migratoire s'intensifie vers Port-au-Prince, contribuant de manière exponentielle à sa croissance et au besoin de ses habitants de se nourrir. Mêmes pauvres, le nombre des consommateurs augmente, car il faut manger pour survivre. C'est une évidence souvent oubliée qui façonne d'une certaine manière les villes, et que rappelle fort à propos C. Steel [1]. De fait, les marchés urbains qui alimentent traditionnellement Port-au-Prince⁶ en produits agricoles et

1. Carolyn Steel (2016). *Ville affamée – Hungry City – Comment l'alimentation façonne nos vies*, Rue de L'échiquier.

2. *Idem*

3. Voir le souk en plein air de Khénifra au Maroc, alors que certains souks des médinas sont parfois couverts et se rapprochent davantage du bazar turc ou persan.

4. Nommés *mercado sobre ruedas* dans certaines zones du Mexique. Ils sont pour la plupart réglementés par les mairies.

5. Le phénomène des marchés de rue n'est pas exclusif à Port-au-Prince et se propage dans toutes les villes haïtiennes, à des degrés divers.

6. En 1940, E. Lamaute fait état de cinq marchés dans le centre historique de Port-au-Prince, tous en plein air, à l'exception du Marché Vallière

agroalimentaires s'étendent, ne pouvant plus absorber le nombre impressionnant de revendeurs et de clients les fréquentant. Les rues qui entourent la périphérie de ces marchés traditionnels deviennent alors leurs extensions naturelles.

L'incapacité de l'État et du secteur privé à créer de nouveaux « jobs » fait que les marchés de rue exercent une grande attraction sur une population majoritairement pauvre et en quête d'emplois. L'absence de système de réglementation et de taxation des marchés de rue⁷ facilite d'ailleurs la tâche à tout individu qui veut devenir marchand, entrepreneur, balayeur, laveur d'auto, livreur, transporteur, réparateur, etc. Face à une demande croissante et à une population « affamée », obligée de se ravitailler fréquemment, le dynamisme de ce secteur se voit renforcé par la centralité « spatioéconomique » des marchés urbains, concentrés principalement au centre-ville de Port-au-Prince⁸, générant une série d'activités commerciales connexes : dépôts de denrées agricoles, de produits agroalimentaires de base, locaux et importés, de magasins spécialisés en équipements agricoles, en matériaux de construction, etc.

Du marché de rue, extension du marché traditionnel, la notion évolue vers une nouvelle forme d'appropriation et d'organisation spatiale que Bazabas nomme « espace-rue⁹ » où se développent de véritables entreprises, qu'il qualifie d'« unités de production spontanée et non comptabilisée » [2]. Aux activités traditionnelles liées à la commercialisation des produits alimentaires viennent se greffer maintenant les activités de transformation artisanales (ateliers de chaussures, de feronnerie, de menuiserie, etc.) et les activités de service (restauration, réparation d'appareils électroménagers, réparation de téléviseurs, dactylographie, etc.). Ces entreprises suivent des logiques d'implantation précises qui se traduisent notamment par une « hiérarchisation et une sectorisation des espaces d'accueil au sein de l'espace-rue¹⁰ ». Des regroupements par acti-

Photo 1 Marché près de la Cathédrale, ~ 1910



Source : Collection Peter C. Jeannopoulos, publié dans *Le Vieux Port-au-Prince* d'Emmanuel Lamaute et rediffusé par le CIDHCA.

Photo 2 Marché de la Croix des Bossales, vue d'en Haut Rues du Quai, Tiremasse et Remparts



Photo : Ralph Millet pour ISPAN, 2011.

vité et par spécialité qui engendrent une distribution compartimentée de l'espace public urbain et renvoient à une organisation spatiale de la rue (chaussée, trottoirs, accotements, galeries) avec chacun son mobilier correspondant (tonnelles, stands, tables, paniers, cuvettes, etc.). Pour Bazabas, le marché de rue « a un système économique structuré¹¹ » qui répond aux besoins de la clientèle urbaine¹², occupe une part importante de la population dite active, et dont les entreprises sont alimentées par des fournisseurs de tout type, des entreprises d'import-export, des grossistes, officiels ou autres...

ou Marché en Fer construit en 1891 et du Marché Salomon achevé en 1930. Les marchés occupaient généralement les places publiques de la ville coloniale : Place de la Cathédrale, Place Sainte-Anne, etc. En 1997, on relève une trentaine de marchés, dont les cinq plus importants de la région métropolitaine restent les marchés traditionnels selon D. Bazabas : Croix des Bossales, Marché en Fer, Marché Salomon, St Martin et Têt Bœuf.

7. Faits extrêmement importants signalés par Dignan' Bazabas dans son ouvrage *Du marché de rue en Haïti*.

8. Pour des raisons multiples tant historiques, géographiques qu'économiques liées au « Bord de Mer » de Port-au-Prince, et bien analysées par G. Anglade dans « *l'Atlas Critique d'Haïti* ».

9. Pour la distinguer du marché de rue, extension du marché traditionnel.

10. Dignan' Bazabas, op. cit.

11. Dignan' Bazabas, op.cit.

12. Principalement la classe défavorisée et une grande partie de la classe moyenne à la recherche de meilleurs prix que ceux qui sont pratiqués dans le circuit formel.

Un circuit de distribution complexe où interviennent de nombreux intermédiaires (*madan Sara*¹³, revendeuses, grossistes, etc.), des modalités d'approvisionnement qui n'ont pas grandement changé au fil des ans (camions, brouettes, carrioles à traction humaine, dos d'homme, etc.), la prolifération d'un habitat précaire et dense où cuisiner devient un privilège poussant l'habitant à vivre dans la rue, des habitudes culturelles liées au mode de vie rural¹⁴ sont autant de paramètres, à des échelles diverses, qui participent de la complexité du phénomène des marchés de rue et de son rayonnement.

2. LES MARCHÉS DE RUE À PÉTION-VILLE

Pétion-Ville n'échappe pas à l'extension des marchés de rue, victime de sa conurbation avec Port-au-Prince¹⁵ et de sa croissance démographique de plus de 6 % [3]. Ce phénomène dénoncé par le CUSM depuis 2000 s'est accéléré avec des incidences notables sur le paysage urbain et le trafic automobile. L'insuffisance d'équipements en marchés construits ou aménagés, ou tout simplement leur inadéquation¹⁶, la saturation du site traditionnellement réservé au marché central, la multiplication des quartiers précaires en périphérie et le déficit de gestion urbaine sont autant de facteurs expliquant ce phénomène.

Le besoin d'un et même de plusieurs marchés modernes dans l'espace urbain de Pétion-Ville est évident, au vu des récents développements démographiques et urbanistiques de la ville. Estimée à 359 615 habitants en 2012, la population pétionvilloise est passée à 404 563 habitants en 2014¹⁷ avec plus de 30 nouveaux quartiers. L'aire urbanisée a considérablement évolué, passant de 110 hectares en 1950 à 1941 hectares en 2003¹⁸. Le marché central, appelé marché Shada, dont l'implantation sur ces lieux remonte à la fondation de la ville¹⁹, comme les marchés urbains du centre de Port-au-Prince, se multiplie sur toute sa périphérie²⁰ [5]. En 2004, on y dénombre de 5 000 à 10 000 mar-

chandises tous les jours [6]. Avec Télélé et Lektò, les deux marchés les plus proches du centre-ville, à l'entrée de la route de Frères, de 6 500 à 14 500 marchandes gravitent alors à Pétion-Ville²¹.

Pour faire face à cette situation critique, les autorités municipales programment la fermeture et la démolition du marché Shada et la construction, avec le financement de l'État central, d'un nouveau Marché La Coupe²² sur la route de Frères. Ces mesures se sont révélées inefficaces. Un état des lieux confirme la primauté et la centralité du marché urbain Shada qui rejoint, dans une sorte de pointillisme continu, les trois marchés de Frères installés à proximité les uns des autres. Malgré la démolition effective de sa halle, le marché Shada se « diffuse » sur toutes les rues environnantes, en formant un polygone dense qui va de la rue Panaméricaine à la rue Métellus, de la rue Villatte à l'entrée de Delmas 105, avec 64 % de produits alimentaires [5]. Des aires de vente spécialisées : charbon (rue Magny), abattoir (ravine Brisetout), chaussures, ustensiles de cuisine, cosmétiques, mercerie (rue Grégoire, Rond-point), et des marchés de rue spécialisés, comme ceux des « pépès²³ » à la rue Darguin, des fruits et légumes à la rue Ogé, de quincaillerie et petit matériel de construction à l'angle des rues Lamarre et Villatte, témoignent de la vitalité du secteur informel et des « entreprises d'espace-rue ». La centralité du réseau routier intercommunal et interurbain, qui converge vers le centre de Pétion-Ville et le traverse, et l'imbrication des marchés de rue aux terminus de véhicules de transport public [5] accentuent le désordre généralisé et incontrôlé qui caractérise la zone du marché Shada et ses extensions, au détriment même de la circulation piétonne et automobile, entraînant la dégradation de la trame urbaine originale. (Voir Carte 1)

On assiste donc d'un côté à la surdensification des marchés de rue dans la zone commerciale traditionnelle autour du marché Shada et, de l'autre côté, à la multiplication des points de vente s'établissant à l'entrée des quartiers précaires autour de la ville²⁴. En effet, des marchés périphériques occupent sur une base journalière rues et accotements ou se développent dans les aires marginales telles que les ravines. Certains d'entre eux, répertoriés en 2004, comme de petits marchés (de 50 à 100 marchandes) ont vu leur fréquentation tripler ou quintupler en raison même de l'augmentation considérable d'habitants qu'ils desservent aujourd'hui. C'est le cas des marchés de Sainte-Claire, rayonnant sur Vivy Mitchel, Pernier et Tabarre, de « Tèt dlo » sur Montagne noire, Pétion-Ville et Pélerin, et dont l'aire d'implantation va du haut de la rue Grégoire à Pélerin 2, le long de la ravine, pour atteindre aujourd'hui même la route de Laboule-Kenscoff.

13. Marchande itinérante qui sert d'intermédiaire entre les marchés nationaux, régionaux et locaux.

14. Caractérisé par la consommation de produits « frais », leur nettoyage *in situ* (égrenage, écosage) là où ils se vendent, et les difficultés de leur conservation faute d'énergie, où les lieux d'échanges commerciaux se tiennent au grand air, sur les chemins, routes et carrefours, et où les intervenants humains privilégient des rapports directs entre l'acheteur et le client.

15. Pétion-Ville fait partie de la conurbation qui s'est développée autour de la capitale nationale, Port-au-Prince, et qui représente une aire métropolitaine de près de trois millions (3 000 000) d'habitants.

16. Voir R.Noël (2004). *Analyses et Recommandations du CUSM: Marché La Coupe*, octobre. C'est le seul marché officiel construit depuis plus d'une cinquantaine d'années à Pétion-Ville.

17. Chiffre de 2012, estimation IHSI; chiffre de 2014, extrapolation de R. Noël.

18. IHSI cité par G. Lhérisson [4].

19. Son emplacement fait partie du tracé initial de la ville dressé en 1831 par l'arpenteur général Louis Rigaud.

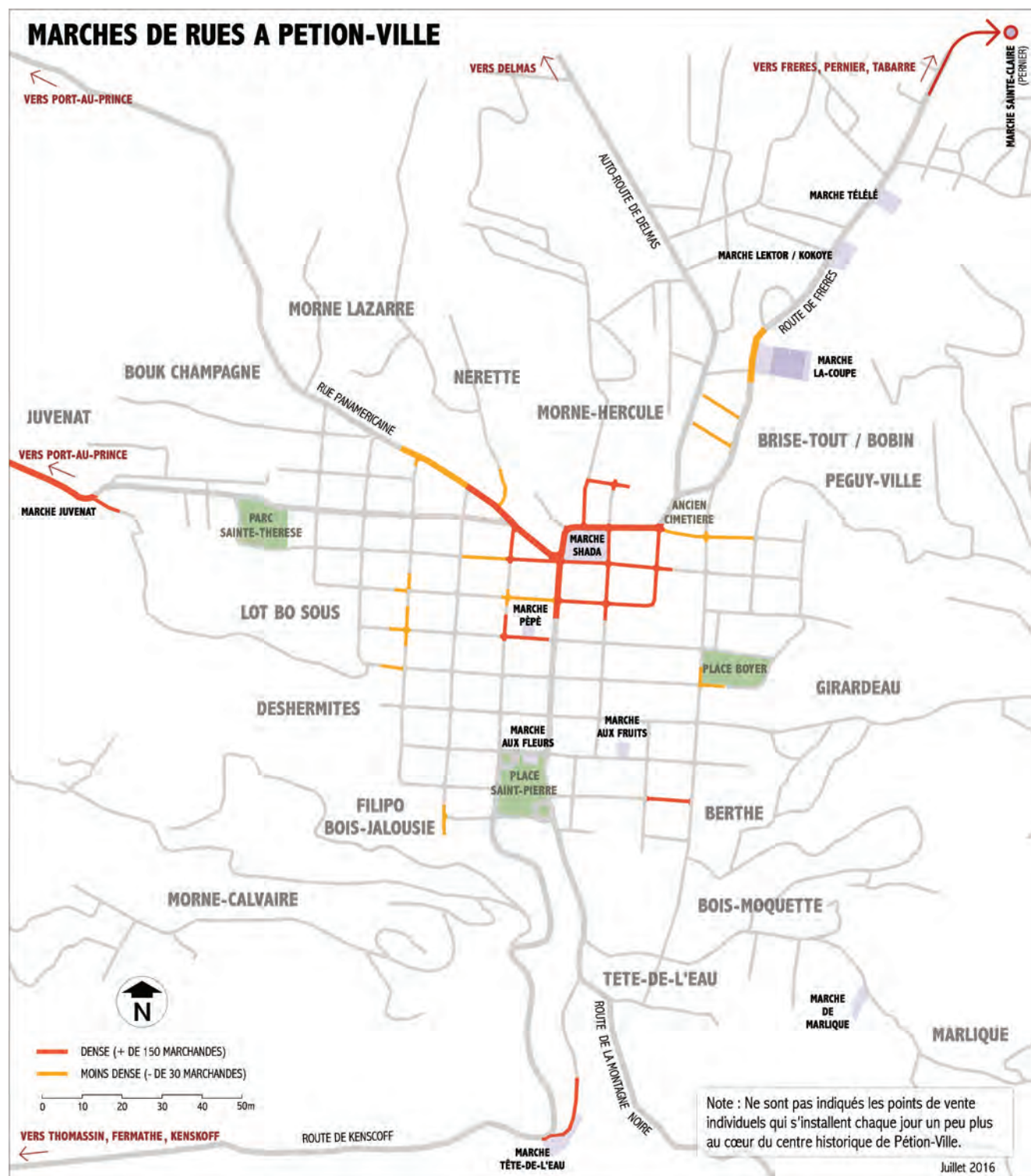
20. Le marché Shada s'étale sur 13 000 m² alors que l'édifice en soi n'avait que 500 m² sur un terrain de 5 000 m². Seul le marché Shada avait une construction destinée à sa fonction. Ce marché n'existe plus depuis 2010.

21. Aucun des cinq marchés alors répertoriés ne bénéficie d'infrastructures, toilettes, eau ou construction. C'est en fait le nombre important de vendeurs (de 300 à 2 000), leurs activités et leur fonctionnement régulier qui les désigne comme tels.

22. Ce marché est connu également sous le nom de marché Kokoyé

23. Vêtements usagés.

24. Les marchés périphériques sont au nombre de six en 2004: Sainte-Claire, Jacquet, Girardeau, Bois Moquette, Nan Moïse, Tête de l'eau [5].

Carte 1 Marchés de rue à Pétion-Ville

Carte : Jeanine L. Millet et Daniel Elie (2016)

3. MARCHÉS DE RUE ET INCIVISME

Faut-il blâmer uniquement les autorités pour le manque de prise en charge des marchés de rue et des effets pervers qu'ils ont sur la trame urbaine ? Surdensification des marchés de rue et surexploitation des « espaces-rues » sont également liées à de mauvais comportements. L'occupation de l'espace public s'opère dans un déni total des règles d'hygiène et du respect de l'autre. On vend et achète sur des fatras ou à proximité des décharges urbaines que vendeurs et clients engendrent et côtoient quotidiennement. Tous les déchets, liquides ou solides, polluants ou organiques, sont jetés à même le sol, dans les rues et ravines, parfois même à côté du bac à ordures. Les odeurs suffoquantes, les agressions sonores, les obstructions de passage, les stationnements gênants, l'abandon d'objets sur la voie publique, les animaux domestiques ou d'élevage laissés en liberté sont autant d'atteintes au respect de la propriété commune qu'est l'espace public.

Le « Kite'm viv » et le « dégagé pa peché²⁵ » pratiqués dans la société haïtienne urbaine, toutes classes et tous âges confondus, mènent progressivement à « *la négation du partage de l'espace commun [...] remettant en cause la liberté même du citoyen*²⁶ ». Le blocage des rues (trottoirs, chaussée) par les marchés, les garages, les institutions bancaires, policières ou autres, est toléré par tous, y compris par les autorités municipales incapables d'entretenir les espaces publics sur une base régulière et de sanctionner les entorses aux règles d'usage du vivre-ensemble. Un philosophe camerounais parle « *d'un contexte où l'anormal devient la norme et la norme ce qui est anormal*²⁷ ». Le résultat est que les actes incivils conduisent à une rupture de convivialité et à la « *logique du pourrissement sociétal*²⁸ ».

Le citoyen a un rôle à jouer dans l'amélioration de son environnement et la préservation de son cadre de vie. « *Les Municipalités et les autres acteurs de la ville doivent conjuguer leurs efforts pour faire reculer l'incivisme*²⁹. »

25. « Laissez-moi vivre » et « la débrouillardise n'est pas un péché » font partie du langage quotidien de tous ceux qui veulent justifier leur droit à travailler, à vendre et à occuper l'espace public au détriment de la collectivité.

26. Rommel Erwin Oliviera Makon. *Jeunesse et éducation civique, incivisme et incivilités : interdiction de ne pas interdire*, Academia.Edu.

27. Hubert Mono Nojaria, cité par Rommel Erwin Oliviera Makon. *Jeunesse et éducation civique, incivisme et incivilités : interdiction de ne pas interdire*, Academia.Edu.

28. Rommel Erwin Oliviera Makon. *Jeunesse et éducation civique, incivisme et incivilités : interdiction de ne pas interdire*, Academia.Edu.

29. Ibid.

Photo 3 Rond-point de Pétiön-Ville, (intersection rues Panaméricaine, Grégoire et Rigaud)



Photo : Karine J. Bouchereau, 2014.

Photo 4 Route de Frères, entrée Marché La Coupe



Photo : Jeanine L. Millet, 2012.

4. QUEL AVENIR POUR LES MARCHÉS DE RUE ?

Perçus comme des marchés sauvages et des facteurs de dégradation de la trame urbaine, chez nous comme dans de nombreux pays en voie de développement, les marchés de rue font l'objet d'une campagne de déniement qui s'accompagne parfois de violence physique : destruction de baraques et d'étalages installés anarchiquement sur les trottoirs et les espaces publics³⁰, saisie des marchandises, bastonnades... D'autres pays ont tenté de les enrayer en construisant des marchés de proximité. À ce titre, il est intéressant de noter que, dans le cadre du *Programme de résorption du commerce informel* à Constantine, de nombreux marchés de proximité ont été construits mais demeurent toujours inoccupés. Sur

30. L'exemple de la Kabylie – destruction de baraques, d'étalages, bastonnades, etc. – en est un témoignage.

Photo 5 Rue Augustin, accès Marché La Coupe

Photo : Raymond Noël, 2008.

Photo 6 Cour intérieure Marché La Coupe

Photo Raymond Noël, 2008.

30 marchés réalisés dans le Wilaya de Constantine³¹, seuls 10 sont opérationnels. Le reste est fermé, se dégrade ou est l'objet d'actes de vandalisme. L'absence de commodités, l'absence d'aménagements extérieurs, et surtout l'**éloignement des centres urbains** sont les raisons avancées par les vendeurs pour justifier leur refus d'occuper ces nouvelles infrastructures. Un fait demeure : l'absence d'équipement ne justifie pas toujours le phénomène des marchés de rue informels.

31. Wilaya de Constantine est une commune du nord-est de l'Algérie. Informations fournies par AF-Algérie Focus et Algérie Presse Service.

L'exigence d'une meilleure connaissance du fonctionnement et d'une meilleure gestion de ces espaces d'échanges ne signifie nullement une acceptation du désordre actuel engendré par les marchés de rue. Ces derniers répondent certes à une demande, à des insuffisances et à des carences du système socioéconomique, mais ils ne sauraient d'une part remplacer les marchés de gros et demi-gros et, d'autre part, continuer à fonctionner sans règlements, dans un « vide juridico-fiscal », un « vide juridico-social », faute de quoi l'espace public devient conflictuel. Sous un autre angle, le dynamisme du secteur pourrait également devenir source d'opportunités. L'aménagement de rues piétonnes spécialement destinées à cet effet peut être une approche « innovante » dans le cadre de l'élaboration d'un **plan global d'aménagement des marchés dans la commune**, zones rurales et urbaines, qui prenne en compte le réseau existant et futur, appréhendé dans ses dimensions sociales, économiques et spatiales.

5. UN MODÈLE DE MARCHÉ DE RUE : UNE EXPÉRIENCE ENRICHISANTE

La prolifération des marchés de rue et le manque d'initiatives constructives des mairies face à cette situation ont incité le CUSM à réaliser un modèle de « marché public de rue » à Pétion-Ville, les 7 et 8 juillet 2012, sur la rue Pinchinat. L'objectif est de convaincre les mairies qu'elles ont la responsabilité de prendre en charge les marchés de détail afin d'offrir de meilleures conditions de vente et d'approvisionnement à la population en lui donnant accès à des services de proximité, et d'assurer une meilleure fluidité du trafic urbain en réglementant l'occupation anarchique des chaussées et des trottoirs.

Pour réussir son pari, le CUSM n'a pas ménagé ses efforts. Trois mois de planification, de négociation et de travail furent nécessaires pour la réalisation de son modèle. Il a notamment fallu au tout début s'entendre avec la mairie sur la date, le lieu et les modalités d'organisation. Des enquêtes de terrain menées auprès d'une centaine de marchandes³², réticentes à changer leurs habitudes et à perdre leur clientèle³³, nous ont amenés à les sensibiliser à l'intérêt d'une telle activité, tout en définissant les règles de participation³⁴. Les

32. Les femmes marchandes constituent la grande majorité, mais cette activité ne leur est pas réservée. De plus en plus d'hommes s'adonnent à la vente au détail. Ils sont également présents au marché comme manutentionnaires et transporteurs de marchandises par brouettes.

33. Les marchandes de rue ne sont pas des marchands ambulants. Elles ont pratiquement toutes un emplacement fixe.

34. Pour cette première expérience, la gratuité a été un incitatif, mais le paiement d'une redevance par les marchandes

produits privilégiés ont été les fruits et légumes, les fleurs et les plantes, une façon d'être plus proche des spécificités de la commune de Pétion-Ville et de ses environs.

Concevoir l'aménagement physique de la rue piétonne (750 m², trottoirs non inclus) et le design des étalages (66 stands pour 132 vendeurs), assigner des places, prévoir la logistique (transport des marchandises, éclairage, sécurité, assainissement), organiser l'animation, la promotion, planifier des miniconférences³⁵ ainsi que veiller à la recherche de financement, toutes ces tâches ont été réalisées par l'équipe du CUSM.

De nombreux partenaires³⁶ se sont alliés à nous pour la réussite de ce marché, qui devait être un modèle à la fois économique, fonctionnel et beau, appelé à promouvoir :

- une façon de vendre et de consommer différemment, en encourageant la vente des produits sur un étal et non à même le sol (raisons hygiéniques et sanitaires) ;
- la facilité d'exécution dans la mise en œuvre du marché de rue, afin d'assurer la reproduction du modèle dans d'autres quartiers et la réutilisation du matériel d'exposition (raisons économiques et de gestion) ;
- la chaîne de production locale, en valorisant tous les secteurs liés à la fabrication, à la transformation et à l'utilisation des ressources locales liées au secteur de la production agricole (paniers en osier et en bambou, nattes en sisal, chaises en paille, « layés », etc.) ;
- le développement durable, par l'adéquation climatique (ombrage des espaces de vente pour le confort des acheteurs et vendeurs), l'usage de produits naturels, le respect de l'environnement (mise en place de poubelles et nettoyage des espaces) et finalement une esthétique paysagère locale.

Cette expérience s'est révélée être une véritable réussite, car elle a démontré la faisabilité d'un marché

pour l'utilisation d'un espace public organisé et sécuritaire, comme cela se pratique partout ailleurs, est souhaitable.

35. Six conférences ont été programmées en marge du marché et données par des agronomes expérimentés sur des problématiques liées à la production locale, à la commercialisation et à la valorisation des filières concernées.

36. La Mairie de Pétion-Ville, la USAID/Winner, et le Ministère du Commerce ont été nos principaux partenaires institutionnels, mais nous avons bénéficié de la collaboration et de l'appui de près d'une trentaine de sponsors et de contributeurs ainsi que de ceux d'une organisation de services Essence.

Photo 7 Kiosque de fruits et légumes au marché de la rue Pinchinat



Photo : Bernard Millet, 2012.

public répondant aux paramètres recherchés allant même au-delà de nos espérances :

- plus de 80 marchandes de rue, 10 exposants, des membres de coopératives agricoles, auxquels se sont associés les vendeurs de tableaux et les artistes peintres, utilisateurs permanents de cette rue à Pétion-Ville ;
- une moyenne de 400 visiteurs par jour ;
- une fréquentation diversifiée et non exclusive du marché de rue par des gens âgés, des handicapés, des jeunes et des gens de classes sociales diverses ;
- un espace de vente propre (balayage et lavage à grande eau après fermeture du marché), accessible et valorisant ;
- un espace sécuritaire, avec un comité responsable de l'organisation et de l'accueil, des agents de services, balayeurs, manutentionnaires, etc., tous dûment identifiés, ce qui assure le contrôle et la surveillance du site.

Il n'a pas été possible cependant d'évaluer l'impact financier d'une telle initiative pour les marchandes, en raison du refus de celles-ci de communiquer leurs recettes.

Une cérémonie de remerciements a été organisée postérieurement en l'honneur des participants au cours de laquelle quelques marchandes ont été récompensées pour leur discipline et la beauté de leur étalage. Quatre ans après, les marchandes qui ont participé à ce marché de rue nous en redemandent, exprimant leur satisfaction d'avoir été valorisées.

6. CONCLUSION

La gestion des marchés de rue décrite précédemment implique que la mairie prenne des mesures concrètes qui consistent :

- à délimiter les aires d'occupation par quartier et par zone ;
- à fixer les jours de fonctionnement et leur durée sur une base rotative ;

Photo 8 Kiosque de piments au marché de la rue Pinchinat

Photo : Bernard Millet, 2012.

Photo 9 Vue de l'aménagement de la rue Pinchinat

Photo : Bernard Millet, 2012.

- à fixer et à contrôler le nombre et la densité des marchands en fonction de l'espace ;
- à prévoir les aires de stockage et à interdire l'entreposage sur les trottoirs ;

- à fermer les rues à la circulation automobile et à les transformer en rues piétonnes les jours de fonctionnement ;
- à nettoyer immédiatement les espaces utilisés (ramassage des déchets et lavage à grande eau) ;
- à prévoir un budget de fonctionnement pour cette activité.

Ce modèle de marché n'a pas été reproduit par les mairies, comme le CUSM l'aurait souhaité. Quelques tentatives isolées de marchés artisanaux ou de foires sur les places Saint-Pierre ou Boyer ont été réalisées, mais elles ne répondent pas en fait à la logique de structuration des marchés de proximité ni à la philosophie qui a marqué les démarches du CUSM. L'absence d'une vision de développement ou d'une politique de planification urbaine explique probablement ce manque d'intérêt de la part de nos édiles.

Or, la réglementation et la prise en charge de tels marchés par les municipalités constituent la clé de leur réussite et donc de leur durabilité. Il revient en effet aux maires d'autoriser l'utilisation des rues à cette fin. L'organisation d'un marché public de rue est complexe, mais les avantages subséquents sont considérables : élimination des marchés linéaires sauvages à terme, panorama urbain dégagé, environnement urbain salubre, hygiène publique renforcée et aussi revenus supplémentaires pour la mairie. ■

BIBLIOGRAPHIE

1. STEEL, Carolyn (2016). *Ville affamée - Hungry City - Comment l'alimentation façonne nos vies*, Rue de l'échiquier.
2. BAZABAS, Dignan' (1997). *Du Marché de Rue en Haïti. Le système urbain de Port-au-Prince face à ses entreprises « d'espace-rue »*, L'Harmattan.
3. NOËL, Raymond, MILLET, Jeanine L. et LHÉRISSON, Gary. (2014). *L'explosion démographique à Pétion-Ville, faits et chiffres en 2014*, CUSM.
4. LHÉRISSON, Gary (2004). « Croissance démographique et spatiale de la zone urbaine de la Commune de Pétion-Ville au cours des 50 dernières années : problématique, état des lieux et recommandations à court et moyen terme », dans *Les Actes du Colloque Pour une Pétion-Ville fière et digne*, 11-12 juin 2004.
5. PETIT, Edwidge (2004). « Marchés et terminus de Pétion-Ville », dans *Les Actes du Colloque Pour une Pétion-Ville fière et digne*, 11-12 juin 2004.
6. BENOIT, Frantz (2004). « Gestion des marchés publics à Pétion-Ville », dans *Les Actes du Colloque Pour une Pétion-Ville fière et digne*, 11-12 juin 2004, publié par le CUSM avec le soutien de la Coopération française.

Jeanine Liautaud Millet, M.A., architecte, est diplômée de l'Université nationale autonome de Mexico (UNAM), où elle a obtenu la médaille honorifique Gabino Barreda pour l'ensemble de sa carrière. Elle a reçu une formation en histoire de l'art et une initiation à l'esthétique à l'Institut français d'Haïti. Cette experte en habitat vernaculaire et en patrimoine bâti en milieu rural est membre du Collège national des ingénieurs et architectes haïtiens (CNAIH), de l'Association haïtienne de génie parasismique (AHGP), du « Caribbean Monuments and Sites » (CARIMOS) et de « l'International Council Monument and Sites » (ICOMOS Haïti). Elle est également vice-présidente du Comité d'Union et de Support aux Municipalités (CUSM). jl millet05@yahoo.fr